

# COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Département de  
VAUCLUSE

N°2022/DEC/112

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Objet :**

Marché à  
Procédure Adaptée  
2022-03  
Rénovation  
énergétique de 6  
logements  
Immeuble les  
Amandiers

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant que les offres relatives à la rénovation énergétique de six logements situés, immeuble les Amandiers, avenue du Mont-Ventoux à Camaret-sur-Aigues ont été analysées,

### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer en date du 18 octobre 2022 le marché 2022-03 : « Rénovation énergétique de 6 logements au 212 avenue du Mont-Ventoux » comme suit :

**Lot n°1 – Façade et isolation par l'extérieur**

A l'entreprise ISPE Bât sise 273 rue d'Irlande – ZI les Crémades à ORANGE (84100) pour un montant total de 80 900,42€ soit 88 990,46€ TTC.

**Lot n°2 – Menuiseries extérieures**

Infructueux non attribué.

**Lot n°3 – Isolation des combles**

A l'entreprise LANGUEDOC ISOLATION – Km4 sise route de Pézenas à BEZIERS (34500) pour un montant total de 3 199,50€ HT soit 3 519,45€ TTC.

**Lot n°4 – Chauffage / Ventilation / Plomberie**

A l'entreprise Thermatex sise 4 Clos Saint Pierre à LE THOR (84250) pour un montant total de 31 982,04€ HT soit 35 180,24€ TTC.

**Lot n°5 – Plâtrerie / Peinture**

Infructueux non attribué.

**Article 2 :** Les dépenses résultants de cette opération seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Camaret-sur-Aigues, le 27 octobre 2022

Philippe de BEAUREGARD  
Maire



Acte certifié exécutoire  
Dès sa réception en  
Préfecture le : \_\_\_\_\_  
Et/ou sa publication le :

28 OCT. 2022

